

**CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 septembre 2022**

Lieu : Le Sappey en Chartreuse – Mairie salle du conseil : 20h30

Le conseil est ouvert au public. Il sera filmé, diffusé en direct puis retransmis.

Ordre du jour :

Il est proposé au Conseil Municipal de voter :

- 220908_01 : achat Parcelle de forêt AM020
- 220908_02 : procédure de vente du terrain du Churut
- 220908_03 : Approbation statut Grenoble Alpes Métropole
- 220908_04 : convention logements sociaux
- 220908_05 : Subvention association Un pain de coté
- 220908_06 : Convention Un pain de coté
- 220908_07 : Subventions aux associations
- 220908_08 : Tarifs location appartements Jacobine
- 220908_09 : Travaux en régie du marais et demande de subvention au Département
- 220908_10 : Convention mise à disposition des salles pour les associations
- 220908_11 : IFSE responsable gîte et camping et part variable selon chiffre d'affaires

Questions diverses

- Sappey apaisé
- Marais des Sagnes : arrêté limitant la fréquentation aux piétons uniquement

Dominique ESCARON, Maire

